

**Séance du mardi 23 mai 2023**  
**Délibération n°2023-64-VM**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 23 mai à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Date de convocation du conseil : 11 mai 2023

**Objet : Modification du plan de financement pour l'élaboration de la carte locale de projection du recul du trait de côte (Loi Climat et Résilience)**

**Étaient présents (23) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

**Étaient absents (10) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Isabelle SERVIUS, M. Roméo JEWANI, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Monique AZER** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Vu le rapport n°61/2023/VM de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement pour l'élaboration de la carte locale de projection du recul du trait de côte (Loi Climat et Résilience) de la Commune de Macouria selon la répartition financière suivante :

Financement au titre de l'assistance aux collectivités par le BRGM	20%	23 900€
Financement au titre du Fonds Vert	80%	95 600€
<b>Total</b>		<b>119 500€</b>

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'élaboration de la carte locale de projection du recul du trait de côte

**ARTICLE 3 :**

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 26 mai 2023